

- Structure**  Faire vérifier par un entrepreneur spécialisé l'intégrité des fondations, de la toiture et des escaliers
- Revêtements extérieurs**  Faire vérifier par un entrepreneur spécialisé l'état des divers matériaux – parements de bois, vinyle, briques, panneaux intermédiaires, membranes
- Planchers et escaliers**  Retirer et jeter les revêtements de plancher (tapis, vinyles, planchers flottants, planchers de bois, carreaux de céramique, etc.) qui ont trempé dans l'eau
-  Démolir et retirer tous les faux-planchers au sous-sol
-  Rincer et nettoyer tous les sous-planchers
-  Vérifier que les drains de plancher ne sont pas obstrués
-  Remplacer les marches d'un escalier en bois qui présentent un gonflement
- Murs intérieurs et plafonds**  Retirer les panneaux de particules ou de copeaux (Aspenite, OSB ou contreplaqué) qui ont été mouillés
-  Remplacer tous les matériaux absorbants qui ont été mouillés
-  Retirer les isolants rigides qui ont été mouillés
-  Rincer et nettoyer tous les murs et toutes les cloisons. Assécher le plus rapidement possible
- Systèmes mécaniques**  Faire inspecter par un spécialiste les appareils électriques et mécaniques
- Matériaux qui n'ont pas été directement touchés par l'eau**  Retirer les matériaux jusqu'à 50 cm (20 po) minimum au-dessus du niveau atteint par l'eau
-  Inspecter tous les tapis sans exception
-  Vérifier si l'humidité a affecté les plafonds suspendus
-  Nettoyer tous les murs de la maison sans exception
- Humidité et moisissures**  Nettoyer et sécher toutes les surfaces conservées
-  Être attentif aux signes montrant la présence de moisissures (odeurs de moisi, boursofflure de la peinture, bois brûlé, etc.)
-  Maintenir le taux d'humidité intérieur à moins de 50 % et ventiler
-  S'assurer que tous les éléments sont complètement asséchés et faire faire un test d'humidité dans les matériaux avant de refermer les murs et les plafonds



**Pour connaître en détail
les travaux à effectuer, consultez le document
En cas d'inondation d'Urgence Québec au
urgencequebec.gouv.qc.ca**